



CROPSAV

Retour d'expérience Fièvre Charbonneuse dans les Hautes-Alpes été 2018

Aix 5 décembre 2019

- Rappels concernant la maladie
- Bilan des foyers
- Mesures de gestion en élevage
- Autres mesures
- Enjeux d'une crise zoonositaire
- Coordination
- Communication
- Coût pour l'État
- Des difficultés... nombreuses
- Des points positifs...

Rappels concernant la maladie

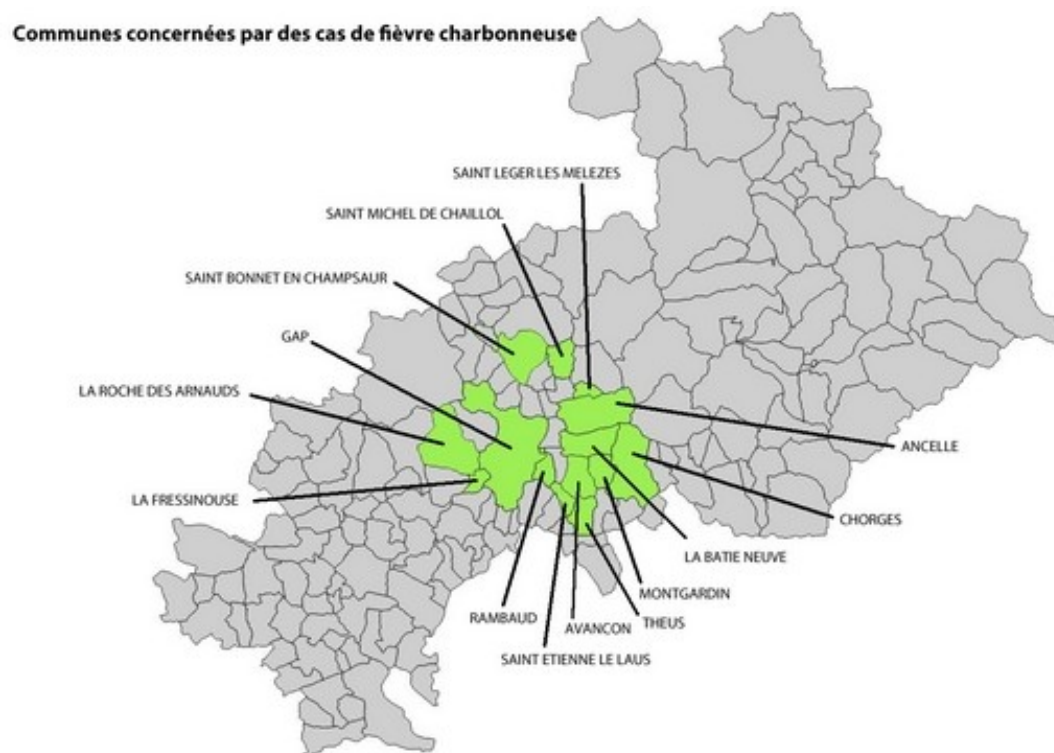
- Due à ***Bacillus anthracis*** présente dans le sol, sous forme de **spore**, depuis de **nombreuses années** (« *champs maudits* »), et qui remonte ponctuellement à la surface à la faveur de mouvements de terrain ou de conditions climatiques favorables.
- Atteint tous les mammifères, surtout les **herbivores**.
- Principal symptôme : **septicémie hémorragique entraînant la mort en quelques heures** (forme suraiguë) à quelques jours (forme aiguë), avec une incubation 1-15 jours. Quand les animaux sont au pré, souvent l'éleveur n'observe pas ces symptômes mais découvre un cadavre (écoulements de sang sombre par les orifices naturels).
- **Non transmissible entre animaux**, sauf nécrophagie (carnivores, suidés).
- La fièvre charbonneuse est donc une **maladie sporadique et localisée**, sans contagion (anazootie).
Dans une exploitation, souvent une seule pâture est contaminée, et la fièvre charbonneuse n'atteint généralement que quelques animaux présents sur cette pâture, parfois un seul.

Rappels concernant la maladie

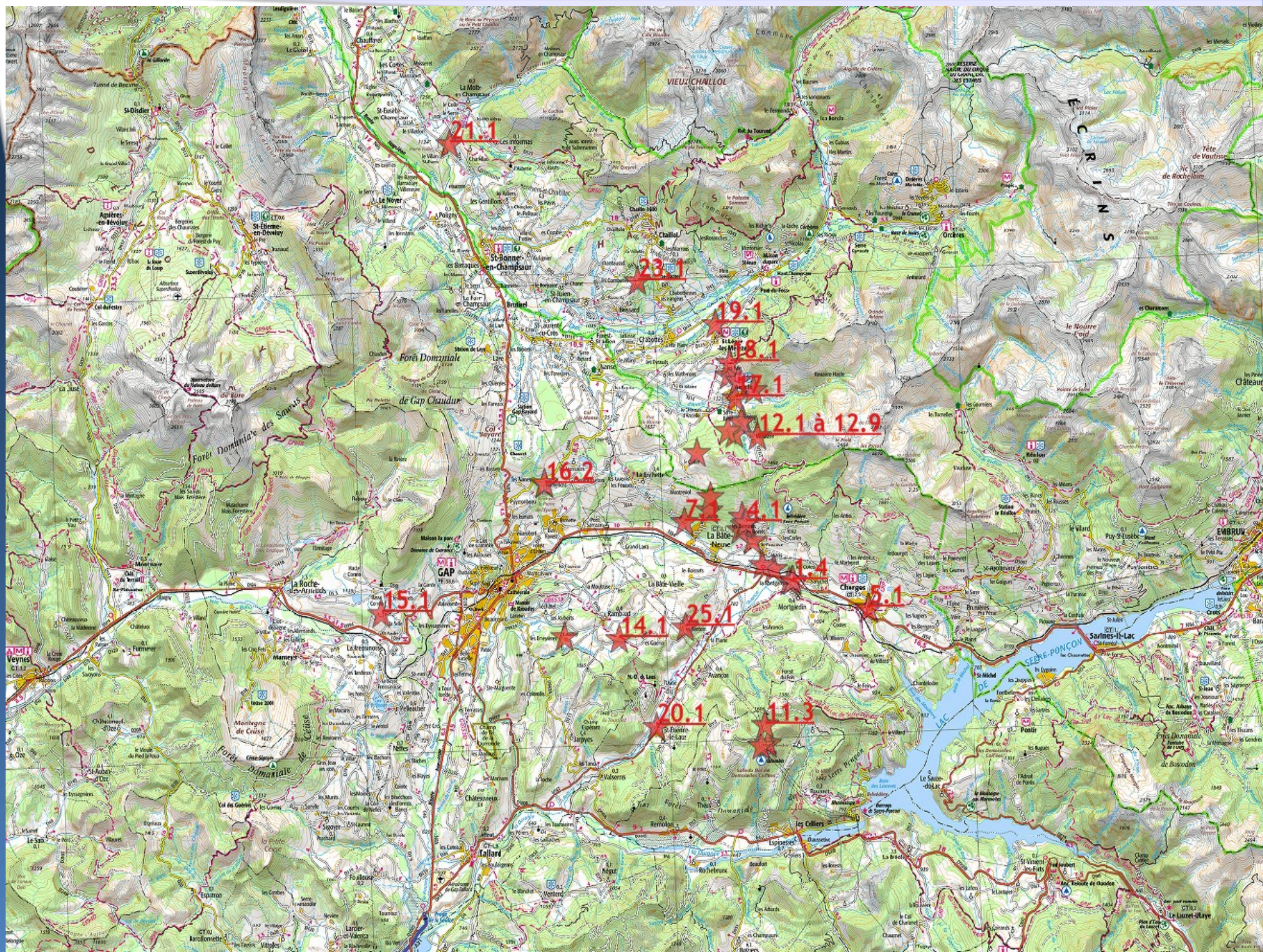
- **Transmissible à l'homme** : zoonose professionnelle (éleveurs, vétérinaires, laboratoires, équarrisseurs, industrie de la laine, du cuir...), mortelle si elle n'est pas traitée
Contamination cutanée >> respiratoire ou digestive.
- **Gestion des cadavres** : ne pas toucher sans gants solides, bottes/surbottes (masque / lunettes) ; désinfection H₂O₂, isoler des animaux par bache ; ramassage par l'équarrisseur dédié
- Traitement par **antibiotiques** efficace (pénicillines, tétracyclines...).
- **Vaccination** : Antravax pour bovins et ovins, importé d'Espagne (seul vaccin ayant une autorisation d'importation en France).

Bilan des foyers dans les Hautes-Alpes

- **25 foyers de fièvre charbonneuse** ont été confirmés sur des bovins (18), ovins (4) ou équins (3) retrouvés morts entre le 30/06 et 27/08 (3-4 foyers par semaine) ; 54 animaux morts.
- **Sur 14 communes** : Ancelle, Avançon, Chorges, Gap (Romette), La Bâtie-Neuve, La Freissinouse, La Roche-des-Arnauds, Montgardin, Rambaud, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Étienne-le-Laus, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Michel-de-Chaillole et Théus.



- **Causes** : avis de l'ANSES : conditions climatiques (automne très sec, lessivage de fin de printemps)



Mesures de gestion en élevage

Fièvre charbonneuse = danger sanitaire de 1ère catégorie

Gestion d'une suspicion

NS DGAL/SDSPA/N2010-8010

➤ Suspicion clinique : prélèvements (sang, ou écouvillon / oreille / muscle) ; surtout pas d'autopsie ; retarder l'enlèvement du cadavre et prévoir mesures de protection en attente collective

95 animaux suspects analysés (dont 8 animaux sauvages).

➤ Suspicion analytique (forte) : culture positive au LVD (aspect de *B. anthracis*) ; résultat en 24 h ; envoi au LNR en transport spécial UN 2814

➤ APMS au résultat LVD :

- interdiction des mouvements d'animaux (entrées-sorties, changement de pâtures),
- surveillance régulière des animaux, traitement des malades,
- enlèvement spécifique du cadavre (transport direct sans rupture de charge),
- destruction du lait des animaux malades.

Mesures de gestion en élevage

Gestion d'une confirmation

NS DGAL/SDSPA/N2010-8010

- Résultat du LNR 24-72 heures après réception des prélèvements
- APDI = même mesures que l'APMS + mesures suivantes :
 - enquête épidémiologique
 - pasteurisation du lait des animaux non fébriles

en fait réalisés dès l'APMS

 - vaccination des animaux (ou traitement antibiotique si vaccination impossible)
 - nettoyage / désinfection ou destruction matériel en contact avec cadavre
 - le cas échéant, si mort ou symptômes à l'intérieur : N/D bâtiment, gestion des effluents et sous-produits animaux contaminés
- Levée de l'APDI 20 jours après la vaccination du dernier animal, et le cas échéant élimination des sous-produits contaminés et N/D

Autres mesures de gestion

- **DT-ARS et ARS-PACA** : mesures de protection de la santé publique
 - évaluation et traitement préventif des personnes contact (54 sous traitement ± lourd sur 117 identifiées)
 - évaluation du risque de contamination des ressources en eaux (notamment de surface)
 - préconisations sur la consommation de végétaux, l'utilisation des eaux, la circulation des personnes
- Mise en place d'une **campagne de vaccination obligatoire, prise en charge par l'Etat** :
 - le 03/08 : dans 4 communes à plusieurs cas (pénurie de vaccin)
 - le 03/09 : dans les 14 communes concernées (livraison de vaccins roumains)
- Surveillance faune sauvage (ONCFS, AFB, FDC, gestionnaires de cadavres)
- **Paiements** : prélèvements, analyses, vaccination, désinfection (75%), destruction sous-produits, équarrissage (collectes spécifiques)
- **FMSE** : prise en charge des pertes des foyers

Enjeux d'une crise zoonositaire

➤ Pour l'administration :

- DDCSPP : conseiller la préfète ; organiser / prioriser les missions
- prendre la décision du passage en mode "gestion de crise"
- identifier les enjeux (sanitaires, économiques, médiatiques...)
- relations avec le niveau national (ministères agriculture et santé)
- coordonner les différents acteurs en interne et externe
- gérer la communication de crise

➤ Pour les organisations professionnelles agricoles :

- représenter les intérêts des éleveurs
- recenser au fur et à mesure les besoins des éleveurs, et y répondre
- communication vers les éleveurs
- appui technique aux éleveurs : distribution d'EPI, gestion du lait
- dossiers FMSE

Enjeux d'une crise zoonitaire : cas de la FC

- **Enjeux de santé publique modérés mais potentiels** : zoonose sporadique, maladie professionnelle, mesures de protection efficaces, traitement antibiotique efficace, vaccination possible des animaux ; mais instructions insuffisantes ou peu exploitables (NS 2010, avis de l'ANSES)
- **Enjeux économiques importants** : impacts sur l'élevage (mortalités et interdiction de sortie), la valorisation des productions animales, la valorisation des fourrages
- **Enjeux médiatiques importants** : actualité estivale parfois pauvre, méconnaissance de la maladie, communication anxiogène des médias ("anthrax") ; impact potentiel sur l'élevage et l'activité touristique
- **Enjeux organisationnels importants pour la DDCSPP** : crise en période de congés annuels ⇒ effectif technique disponible réduit, submergé par les signalements de mortalités animales, les questions des éleveurs, des laiteries, du public, des médias, des organisateurs de manifestations sportives....
- **Enjeux de coordination interministérielle pour la Préfecture** : gestion de crise DGAL/DGS/ARS/DDCSPP, et communication

Coordination

- **Services de l'État** : mobilisation d'un COD non nécessaire dans ce cas, mais :
 - Conférence téléphonique 1 fois par semaine : DGAL / DGS / Santé Publique France / ANSES / ARS PACA / Préfecture / DDCSPP / DT-ARS
 - Réunion Préfecture / ARS / DDCSPP 1 à 3 fois par semaine
- **Partenaires** (LVD, ONCFS, GDS, FDC, Vétérinaires Sanitaires...) : nombreuses réunions pour échanges d'information, traitement des signalements, recommandations à l'usage des professionnels, organisation logistique...
- **Autres acteurs** intervenant en élevage ou dans les communes concernées : gestionnaires des routes (cadavres d'animaux), laiteries, équarrisseur, DDT et ASP et CA, DD(CS)PP limitrophes, organisateurs de manifestations sportives...
- **Représentants de la profession agricole** (Chambre d'agriculture, syndicats)
- Cellule "agriculteurs en situation de fragilité" (DDT / CA / MSA / DDCSPP / DDFIP)

Communication externe

- Mobilisation des moyens de la Préfecture : site internet, communiqués de presse
- Messages réguliers sur l'évolution de la situation sanitaire ou sur les recommandations ⇒ partenaires, niveau national, maires, éleveurs, chasseurs, public : courriels, site internet de la Préfecture et des partenaires, listes de diffusion des partenaires... en veillant à l'homogénéité du contenu diffusé
- ⇒ Mobilisation des moyens des professionnels (FRGDS, CA, IFCE, FDC) : sites internet, mailings
- Réunions d'informations : 2 réunions avec les éleveurs, 1 avec les chasseurs, 1 avec les partenaires économiques, 1 avec les Maires...

Prise en charge par l'État : ~ 253 mille € (hors FMSE)

- analyses : 29 k€ - VS prélèvements : 16,4 k€
- VS vaccination foyers : 11,5 k€ - VS vaccination 14 communes : 75,5 k€
- vaccins : 38,8 k€ (soit coût vaccination = 126 k€ + vaccin roumain)
- équarrissage : 33,7 k€ - destruction sous-produits : 41,8 k€
- désinfection : 3,4 k€ - petit matériel : 2,3 k€

Des difficultés... en vrac :

- Beaucoup de bêtes meurent l'été : innombrables appels de suspicion à gérer ; et quand on cherche bien, on trouve !
- Équarrissage situé dans le Jura : organisation de tournées spécifiques pour les cadavres suspects (avec véhicule et 2 chauffeurs dédiés), pour éviter les déchargements successifs dans 2 dépôts
- Refus des principaux collecteurs de lait (LACTALIS, SODIAAL) de ramasser dans les élevages suspects / foyers, car certification pour pays tiers « ne provenant pas d'élevages avec foyers de FC » (Chine), et craintes / consommateur ?
- Avis de l'ANSES parfois difficilement exploitables, car théoriques
- Difficulté à trouver un désinfectant sporicide et disponible sur le marché
- Disponibilité du vaccin : seulement pour bovins / ovins ; rupture de stock en juillet ; recherche par la DGAL d'autres vaccins disponibles dans l'UE ⇒ ATU pour un vaccin roumain avec nombreuses contre-indications et précautions d'emploi
- Traitement des fumiers et lisiers contaminés en cas de mort en bâtiment (3 élevages) : 1 seule filière trouvée : ATEMAX dans le 02 (environ 40 000 € pour le transport et le traitement de moins de 100 m³ de fumiers)
- Protocole de désinfection inconnu des entreprises spécialisées ; Farago (GDS) ne dispose pas du matériel nécessaire

Des difficultés... en vrac :

- Tout coûte cher ou devient infaisable dès qu'il y a un risque pour la santé publique : envois par transport spécial des prélèvements (UN 2814) ; éleveurs qui ne veulent plus manipuler les cadavres pour les remettre à l'équarrisseur ; suspension des analyses paiement du lait à la qualité ; collecteurs de DASRI qui ne veulent plus les collecter ; traitement des effluents contaminés (refus des incinérateurs d'ordures ménagères), circuit d'élimination via les DSARI à des coûts prohibitifs etc.
- Filière : ruminants des Hautes-Alpes devenus indésirables
- Difficulté à mettre en place une communication qui décrit, explique, conseille, sans générer la panique
- Gouvernance sanitaire : influences relatives GDS / Chambre d'agriculture / syndicats
- Recherche constante des responsabilités : plainte contre X de FDSEA / JA
- Certains attendent que les services de l'Etat deviennent : agence de presse, entreprise de désinfection, équarrissage, distributeur d'EPI et de désinfectants...

Ces difficultés ont fait l'objet d'un retour d'expérience aux Ministères de l'agriculture et de la santé, en vue d'adaptation de la NS DGAL et de demande d'avis à l'ANSES.

Des points positifs

Excellente mobilisation des intervenants

- Réactivité et implication des **Vétérinaires Sanitaires**
- Mobilisation du **laboratoire départemental vétérinaire** (LVDHA 05) :
 - astreintes le week-end pour analyses (voire prélèvements),
 - appui lors de réunions d'information ou de travail
- Mobilisation de la **DDCSPP** : activité de type gestion de crise 10 semaines : 4,5 personnes à temps plein, horaires, congés différés ; réalisation d'opérations de collecte de cadavres, de décontamination...
- Excellente réactivité de la **DGAL** (MUS...) pendant tout l'été
- Mobilisation des **organisations professionnelles** (GDS / CA / syndicats) : communication ; FMSE
- Autres **partenaires** : équarrissage ; gestionnaires de la faune sauvage, des routes
- Coopération avec l'**ARS** (DT-ARS et ARS-PACA)
- Coordination et appui de la **Préfecture** (Préfète, Secrétaire Générale, SIDPC, Service Communication) :
 - interventions auprès de la DGAL : financement, obtention de vaccins
 - communication externe (relations avec la presse, les élus...)
 - coordination des services (DDCSPP, ARS, DDT)
- **Conseil Régional** : financement d'une vaccination en 2019 / 2020